



**BRADERIE PARAMÉ : SAMEDI 20 JUILLET 2019 toute la journée**

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION PRO**

**A déposer dans l'un des commerces de Paramé suivants :**

**Le Pré Vert fleuriste, Esprit Chasseur ou à renvoyer par courrier accompagné du règlement avant le mercredi 10 juillet 2019 16 h à l'adresse suivante : Esprit Chasseur 6 rue des Six Frères Ruellan 35400 St Malo**

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Nature de l'activité :

Né(e) le :

Tél :

Adresse Mail :

**JOINDRE un extrait Kbis et une copie de votre attestation d'assurances**

Fait à .....le .....

Signature

**TARIF ET EMPLACEMENT : (Les emplacements sont vendus par modules de 2 m incompressibles)**

Tarif Pro : 15 euros le module de 2 mètres linéaires

Nombre de modules souhaité:.....

Merci de nous indiquer votre choix d'emplacement : (Numéroter de 1 à 5 par ordre de préférence).

-----Rue Ange Fontan

-----Rue Gustave Flaubert

-----Rue des 6 frères Ruellan

-----Rue de la Gardelle

-----Place Georges Coudray (Place de la mairie)

Votre inscription à la braderie avant le 30 JUIN nous permet de vous garantir le choix de votre emplacement (sauf ceux déjà vendus, les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, l'organisation de la braderie se réserve la possibilité de déplacer un stand en cas de raison majeure).

Votre n° d'emplacement vous sera communiqué par mail.

Fait à ..... le .....

Lu et approuvé

Signature (du représentant légal pour les mineurs) :

La signature du présent document vaut acceptation du règlement de la braderie organisée par Paramé Commerce. Règlement interne sur demande par mail : [paramecommerce@gmail.com](mailto:paramecommerce@gmail.com)

**Votre inscription ne sera validée que si nous recevons :**

- le formulaire d'inscription (correctement rempli), daté, signé et complété des pièces demandées ci-dessus.
- Votre chèque libellé à l'ordre de Paramé Commerce.

**Date limite d'inscription par courrier : mercredi 10 juillet 2018 16 h, possibilité de s'inscrire samedi 20 juillet de 6h à 8h dans la limite des emplacements disponibles.**